EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 7 juin à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 31 mai 2023

ACTUALISATION DU COUT DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DU HAUT-JURA POUR LA DEMANDE DE DETR

1 – Budget envisagé pour la révision du SCOT

Au sein du budget prévisionnel du Pays du Haut-Jura, le budget dédié à la révision du SCoT était le suivant :

	DÉPENSES		RECETTES		
	HT	ттс	État	FCTVA	Autofi.
AMO méthodologique et					
rédactionnel	94 500 €	94 500 €	47 250 €		47 250 €
Évaluation					
environnementale	20 833 €	25 000 €	10 417 €	4 101 €	10 482 €
Assistance juridique	16 667 €	20 000 €	8 333 €	3 281 €	8 386 €
Enquête publique	8 333 €	10 000 €	4 167 €	1 640 €	4 193 €
TOTAL	140 333 €	149 500 €	70 167 €	9 022 €	70 311 €

2 – Budget revu pour la révision du SCoT

Suite à la consultation d'entreprises, le budget mérite d'être revu, en phase avec les offres retenues pour l'évaluation environnementale et l'assistance juridique (voir tableau page suivante)

Nombre de Voix

en exercice: 50 présentes: 27 votantes: 45

Bf9[©] Actualisation du coût de révision du

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Haut-Jura pour la demande de DETR

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

1 5 JUIN 2023

Publié ou notifié

1 5 JUIN 2023

	DÉPENSES				
	HT	TTC	État	FCTVA	Autofi.
AMO méthodologique et rédactionnel	94 500 €	94 500 €	47 250 €		47 250 €
Évaluation environnementale	<u>31 605 €</u>	37 926 €	<u>15 803 €</u>	6 221 €	15 902 €
Assistance juridique	20 000 €	24 000 €	10 000 €	3 937 €	<u>10 063 €</u>
Enquête publique	8 333 €	10 000 €	4 167 €	1 640 €	4 193 €
TOTAL	154 438 €	166 426 €	77 219 €	11 799 €	77 408 €

Pour le Pays, cela représente un autofinancement supplémentaire de l'ordre de 7 097 €. En Conférence de Pays du 22 mai, il a été constaté que ce supplément pouvait être absorbé, pour 4000 € par le Fonds vert 2022 réclamé sur le co-voiturage de l'arcjurassien (voir rapport complémentaire du Bureau syndical de février 2023) et par d'autres ajustements, sans que cela ne remette en cause l'équilibre financier du Pays et les cotisations versées par les 4 EPCI.

Cette délibération est réclamée par la Sous-Préfecture pour mettre à jour le dossier de demande de DETR, déposé en décembre 2022.

- Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus cités, et après en avoir délibéré, le Bureau :
 - Se positionne favorablement sur cette actualisation du coût de révision du SCoT du Pays du Haut-Jura, tel qu'exposée ci-dessus,
 - Donne pouvoir à la Présidente pour en assurer l'application.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

4 Presidente, Signé,

Françoise VESPA